



Réunion du comité Syndical

du mercredi 19 décembre 2007

CS - 5.11

RAPPORT

**Renouvellement de la mise à disposition  
d'un ensemble de compaction des  
encombrants avec le S.I.C.T.O.M**

Présenté par Monsieur Emile GEHANT  
Président

Le S.E.R.T.R.I.D procède au transport des objets encombrants recueillis à la déchetterie d'Etueffont, au moyen de bennes de 25m<sup>3</sup>.

Afin d'optimiser le nombre de trajets, le S.E.R.T.R.I.D a procédé à l'acquisition d'un ensemble de compaction.

Ce matériel est mis à disposition du S.I.C.T.O.M, qui assure la gestion de la déchetterie, mais reste propriété du S.E.R.T.R.I.D.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention, d'une durée d'un an, qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il convient donc de la renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour une durée identique.

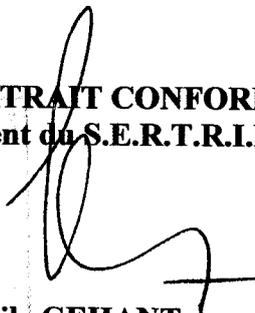
A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signature de celle-ci.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant  
été affichée par extrait le 26 DEC. 2007 conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en Préfecture le 26 DEC. 2007**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

26 DEC 2007

  
**Emile GEHANT**